### **Formation**

# - Médecine Des Ventouses© - Niveau 1

CTMC Formations SAS - Romain MARCHAL organise des formations en matière d'ostéopathie, d'énergétique chinoise, et de médecine des ventouses dans le cadre de la formation professionnelle continue en application des articles <u>L63536-3</u> à <u>L6353-7</u> du Code du Travail.

Romain MARCHAL, formateur enregistré sous le numéro 84-69-17769-69 auprès de la DIRECCTE du Rhône (69).

#### **Contrat Individuel de Formation Professionnelle Continue**

Entre les soussignés :

L'Organisme : CTMC Formations SAS

13 D Rue Pierre Bourgeois

69300 Caluire

contact@ctmc-formations.com

Ci-après nommé « l'Organisme de formation » d'une part

ET

• Mr/Mme/Mlle : le/la stagiaire

NOM/ Prénom:

Adresse:

N° tél. portable :

Email:

Profession:

Ci-après nommé « le/la Stagiaire » d'autre part

Dans ces conditions est conclu un contrat de formation professionnelle entre les deux parties, ci- après désigné « la Convention ». Il est convenu et arrêté ce qui suit.

#### CONVENTION

Article 1: OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« Médecine Des Ventouses© - Niveau 1 »

## Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article <u>L 6353-1</u> du Code du Travail.
- · La formation a pour objectif de :
  - Acquérir les protocoles propres à la Médecine Des VentousesO.
  - Appréhender et maitriser la manipulation et la pose des ventouses.
  - Savoir choisir le protocole le plus adapté.
- A l'issue de la formation, il sera remis au Stagiaire une attestation de présence certifiant que ce dernier a effectivement participé à la formation objet de la présente Convention ainsi qu'un certificat de validation de la formation.
- Programme de la formation : accessible sur le site www.ctmc-formations.com

#### ARTICLE 3: ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu en **distanciel** (Zoom) le **Samedi 06 Juin 2026**, puis en **présentiel** à Lyon :
  - Adresse : Hôtel Campanile Lyon Part-Dieu, 31 Rue Maurice Flandin 69003 Lyon.
- Elle est organisée pour un effectif *minimum de 12 stagiaires* et *maximum de 14 stagiaires*.
- · Durée de la formation :
- 1 jour en distanciel de 9h à 17h, pour un temps pédagogique total de 6 heures et 1 jour en présentiel de 9h à 17h30 pour un temps pédagogique de 6 heures, puis 28 heures d'accompagnement sur modèle distanciel via un groupe WhatsApp assimilé à du elearning. Cela correspond à un total de 40 heures de formation.

La formation en présentiel se déroulera le Samedi 04 Juillet 2026 à Lyon.

- Moyens pédagogiques de la formation mis à la disposition des stagiaires :
  - Présentation PowerPoint via Zoom ou rétroprojecteur.
  - Document powerpoint pour la dispense de la formation.
  - Support de cours, version numérique, d'environ 90 pages en couleur.
- Le matériel destiné à la désinfection et à l'élimination des éléments utilisés lors de la formation en présentiel (boites à aiguilles, poubelles, etc ...).
  - Tables de pratique utilisés par les stagiaires lors de la formation en présentiel.
- · La formation est assurée par :

#### Romain MARCHAL

Ostéopathe D.O, Praticien en Energétique Chinoise diplômé, Praticien certifié en Médecine Des Ventouses®, ancien Infirmier D.E

Formé en posturologie clinique, en pédiatrie et périnatalogie, en décodage biologique, en naturopathie.

Formateur inscrit à la DIRECCTE du Rhône n°84691776969.

#### **ARTICLE 4: PRÉ-REQUIS**

 Seuls les praticiens de santé ou de soin réglementés inscrits aux <u>registres RPPS</u> ou <u>ADELI</u> sont autorisés à suivre la formation « Médecine Des Ventouses© ».

Cela comprend donc de manière <u>exhaustive</u> les Médicaux (*Médecins*, *Dentistes*, *Pharmaciens*, *Maïeuticiens*), Paramédicaux (*Kinésithérapeutes*, *Ergothérapeutes*, *Infirmiers*, *Podologues*), les Ostéopathes, les Etiopathes, et les Chiropracteurs.

Les praticiens en Energétique Chinoise (cursus acupuncture validé au minimum) sont également autorisés à suivre la formation.

#### **ARTICLE 5 : DÉLAI DE RÉTRACTATION**

 A compter de la date de signature du présent contrat, le/la stagiaire a un délai de 10 jours calendaire pour se rétracter (conformément à la législation : Article L6353-5 Code du Travail), il en informe l'organisateur de la formation par lettre recommandée avec accusé de réception, à savoir :

Romain MARCHAL - CTMC Formations SAS- 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire, ou par mail adressé à : <u>contact@ctmc-formations.com</u>)

#### **ARTICLE 6: DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

- Prix de l'action de formation : 400€ TTC.
- Après un délai de rétractation mentionné à l'Article 5 du présent contrat, le/la stagiaire effectue un premier versement correspondant à des **Arrhes à partir du 1er janvier 2026**, dont le montant correspond à 37,5% du coût de la formation, soit **150€**, par chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS (débité à réception) , portant au dos mention « MDV Niveau 1 » ou par virement (même mention).
- Le paiement du solde, soit 250€, s'effectuera au plus tard 2 semaines avant la formation en présentiel, soit le 20 Juin 2026 selon les mêmes modalités (chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS ou par virement portant mention « MDV Niveau 1 » ou par virement (même mention).
- Une facture ainsi qu'une attestation de présence vous seront remises à l'issue de la formation.
- Moyens de prise en charge : vous ne pouvez pas bénéficier de facilités de financement (CPF, FIF-PL, DPC, etc ...) cependant vous pouvez faire déduire la formation comme suit :

#### **ARTICLE 7: CONDITIONS D'ANNULATION**

- Au-delà du délai de rétractation légal, le désistement devra être confirmé par écrit (lettre recommandée A/R adressé à l'organisateur - Romain MARCHAL - CTMC Formations SAS - 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire).
  - Si, le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, raison sanitaire confirmée, etc ...), il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
  - En cas de désistement à l'initiative du participant pour un motif autre que la force majeure, en fonction de la date de réception du courrier, le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :
    - Plus de 60 jours avant le début de la formation : remboursement de 100% des frais d'inscription versés.
    - De 60 à 30 jours avant le début de la formation : remboursement de 50% des frais d'inscription versés.
    - Moins de 30 jours avant le début de la formation : aucun remboursement !

- CTMC Formations SAS se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment en cas de nombre insuffisant de participants, d'indisponibilité du formateur, de raisons sanitaires ou administratives, et cela sans que le participant à la formation puisse prétendre à quelconque dédommagement.
- En cas d'annulation de la formation à l'initiative de CTMC Formations SAS, le participant sera avisé par courrier ou par mail, et les sommes préalablement perçues seront alors intégralement remboursées.
- \* Le stagiaire s'engage à adopter une attitude de nature à ne porter atteinte ni à l'intégrité du lieu, des autres participants, ou de l'organisateur, ni à porter atteinte à l'image de CTMC Formations SAS pendant et après la formation, sans limite de temps.

#### **ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

- CTMC Formations SAS est couvert par un contrat souscrit auprès de Gerbault Assurances pour dispenser l'action de formation au sein de l'Hotel Campanile. Il est souhaitable que le/la stagiaire soit couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).
- Le Stagiaire déclare qu'il a bien pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription à la Formation organisé par CTMC Formations SAS.

#### **ARTICLE 9 : CAS DE DIFFÉRENT**

• Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon, sera le seul compétent pour régler le litige, selon l'inscription à la DIRECCTE de l'organisme de formation CTMC Formations SAS.

Fait en double exemplaires, à Caluire le 01/01/2026

Pour le/la Stagiaire

Pour l'Organisme de Formation

(Nom et Prénom et Signature)

(Romain MARCHAL - Formateur)

Romain MARCHAL
Président CTMC Formations SAS

Merci de renvoyer un exemplaire de ce contrat (vous conservez le second), dûment complété, paraphé, et signé par vos soins, accompagné du règlement des arrhes (si règlement par chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS), afin que nous puissions valider votre inscription.